

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES **AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SALVADOR ALLENDE** **ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Modalités de vote : chacun des deux parents a droit au vote (1 seul vote quel que soit le nombre d'enfants dans l'établissement).

Si l'adresse du second responsable est différente, le matériel de vote lui est adressé par courrier postal.

Si les 2 parents souhaitent ne faire qu'un seul envoi postal ou qu'un seul dépôt par les enfants, il est néanmoins impératif d'utiliser une enveloppe bleue et une enveloppe beige pour chacun des parents. Tout pli non conforme à ces directives sera considéré comme nul.

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT ACCUSER RECEPTION DU MATERIEL DE VOTE SUR LE CARNET DE CORRESPONDANCE DE L'UN DE VOS ENFANTS SCOLARISE AU COLLEGE.

- Glisser dans l'enveloppe bleue le bulletin de vote sans rature ni panachage.
- Mettre l'enveloppe bleue SANS AUCUNE INSCRIPTION dans l'enveloppe beige.
- Compléter l'enveloppe beige recto et verso et la cacheter (ne pas oublier de signer cette enveloppe au dos).
- 3 modalités de vote possibles
 - l'enveloppe peut être déposée par l'enfant au collège (urne à l'entrée)
 - l'enveloppe peut être expédiée par la poste
 - le vote peut se faire par voie directe entre 8H15 et 16H30 le vendredi 11 octobre.
- Clôture du scrutin : vendredi 11 octobre à 16H30.

Bureau de vote ouvert de 8H15 à 16H30 le vendredi
11 octobre, au Collège, bâtiment Administration.

Le Principal – Ch. CAILLAUD